



Règlement des charges de copropriétaire

Par **nathalie**, le **25/11/2008** à **22:51**

Je suis copropriétaire dans un petit immeuble regroupant 2 appartements et 2 magasins. Je ne veux plus régler mes honoraires à mon syndic car depuis plus d'un an on m'envoie des charges d'eau sans que je n'ai vu aucune facture. Il se trouve que j'ai envoyé 3 courriers AR dans cette période, en indiquant les relevés de mon compteur divisionnaire. Le seul document que j'ai eu en retour (sans explication ni référence à mes recommandés) sont des sommes en euros correspondant à des charges d'eau et repartis selon les tantièmes! cela veut dire que je paie une consommation d'eau en fonction de la surface de mon logement!!! J'indique que le magasin situé en rdc et qui est sur le même compteur d'eau que moi, est un restaurant qui consomme beaucoup d'eau toute la journée. Quels sont mes recours?